

Séance du 29 mars 2021

2021/031

Présents : Denis FEGNE / Philippe SOULE-PERE / Noémie DEUTSCH / Jean TRILLE / Serge ALMENDRO / Bernard JOUCLA / Dominique GAYE / Stéphanie MARQUEZ / Juliette SALANNE / JB MARTINEZ / Sébastien ABADIE / JC MADELAINE / Bruno CAZERES / Régine TOSON / Gisèle VINCENT / Caroline ECORCHON / Michel DUHAMEL / Alexandre ARRIZABALAGA / Hélène FRANCES
En zoom : Bernard LHOSSEIN

Absents : Laetitia CAZABAN (procuration pour Juliette SALANNE) / Sandrine TREBUCQ / Ingrid SAEZ-BOUTARFA

Elue secrétaire de séance : Hélène FRANCES

RETROCESSION DE CONCESSION (M. Laurent DEGUINES)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée Municipale de la situation de Laurent DEGUINES, titulaire d'une concession au cimetière de la Collégiale (n°CO6 - emplacement : COL1/O6), depuis le 14/10/2009 pour une durée de 30 ans et pour un montant de 395€.

Laurent DEGUINES déclare vouloir rétrocéder cette concession à la commune, au motif de vouloir acheter une concession, plus grande, de 6 places au cimetière du Sendé.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter la reprise de concessions avec remboursement au prorata temporis. La commune remboursera un montant de 237€ à Laurent DEGUINES (calcul à la date anniversaire : 13/10/2021 > temps écoulé : 12 ans / durée restante : 18 ans > $(395/30) \times 18 = 237€$).

Ainsi informé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser toutes les opérations permettant la rétrocession de la concession de Laurent DEGUINES avec remboursement à hauteur de 237€.

Extrait certifié conforme :

Certifié exécutoire,

Compte tenu de la transmission

en Préfecture le..... 1 - AVR. 2021

de la publication le..... AVR. 2021

IBOS, Le..... 1 - AVR. 2021

Le Maire,

Denis FEGNE



Le Maire,

Denis FEGNE

